

Arrêté du 22 septembre 2026 portant nomination des membres de la commission d'accès dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière par la voie du tour extérieur

NOR : SFHN2630364A

Le directeur général du Centre national de gestion,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2010 modifié fixant la composition de la commission d'accès pour le tour extérieur relatif au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2026 portant nomination des membres de la commission d'accès dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière par la voie du tour extérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'arrêté du 11 mars 2010 susvisé, la composition de la commission d'accès dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière par la voie du tour extérieur est fixée ainsi :

Représentants titulaires

- Monsieur Mustapha KHENNOUF, représentant l'Inspection générale des affaires sociales, président ;
- Madame Arnaud SANDRET, représentant la Direction générale de l'offre de soins ;
- Monsieur Christophe BERNARD représentant la Direction générale de la cohésion sociale ;
- Madame Séverine MASSON, représentant le Centre national de gestion ;
- Madame Isabelle SARCIAT-LAFAURIE, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Madame Eliabel TRAMONI, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Madame Jacqueline GOMES, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Monsieur Jim JOUANNIGOT, représentant le CH-FO.

Représentants suppléants

- 1 représentant l'Inspection générale des affaires sociales (Paris), non désigné ;
- Monsieur Nicolas DELMAS, représentant la Direction générale de l'offre de soins ;
- 1 représentant la Direction générale de la cohésion sociale (Paris), non désigné ;
- Madame Nadia BOULHAROUF, représentant le Centre national de gestion ;
- Monsieur Alain ISNARD, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Monsieur Romain AULANIER, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Monsieur Julien BRUNET, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Monsieur Thierry LADA, représentant le CH-FO.

Article 2

L'arrêté du 18 juin 2026 portant nomination des membres de la commission d'accès dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière par la voie du tour extérieur est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 22 septembre 2026.

Le directeur général du Centre national de gestion,
Frédéric PIGNY